

eCourrier

La lettre d'information en ligne de la coopération au développement ACP-UE

N°18 | Janvier 2007

Le Consensus européen pour le développement: revue après un an - Suite du numéro précédent

A.Theodorakis, Directeur ff, DG DEV / A

LA VISION DE L'UE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La 1ère partie du Consensus identifie des objectifs, des valeurs, des principes et des engagements communs sur la base desquels les États membres et la Commission mettront en œuvre leur politique de développement propre. L'objectif central est la réduction de la pauvreté, avec une focalisation sur les Objectifs du millénaire. Les progrès vers les Objectifs du millénaire contribueront à leur tour à résoudre d'autres défis, notamment en matière de sécurité, de prévention des conflits, de migrations forcées, etc, favorisant ainsi une mondialisation plus juste et plus équitable.

Les valeurs communes sont celles qui sont au cœur du projet démocratique: respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, État de droit, bonne gouvernance, égalité des

sexes, solidarité, justice, ainsi qu'un multilatéralisme effectif, notamment dans le cadre des Nations Unies.

En ce qui concerne les principes communs, le principe d'appropriation par les pays partenaires est essentiel. L'appropriation signifie que les pays en développement ont la responsabilité première de leur propre développement. Afin de jouer le rôle moteur qui leur revient, c'est sur la base de leurs stratégies nationales et régionales que l'UE fonde ses stratégies de coopération. L'UE encourage les pays partenaires à développer ces stratégies nationales en consultation étroite avec l'ensemble des parties prenantes: parlementaires, autorités locales et bien sûr représentants de la société civile. Le principe d'appropriation signifie par ailleurs que la mise en œuvre de ces stratégies nationales reposera également en premier lieu sur les pays en développement eux-mêmes, à qui il reviendra notamment de mobiliser des ressources supplémentaires – en particulier financières –

Suite en page 2 >>

Graphique du mois > Aide de l'UE et environnement



Éditorial

Bon vent à l'eCourrier

Stefano Manservigi, Directeur Général de la DG Développement

Voici donc la dernière édition de l'eCourrier. Celui-ci avait été lancé temporairement en attendant la reprise de la publication du Courier ACP-UE, le magazine historique de la coopération UE-ACP. Maintenant que ce dernier est sur le point de reparaitre, ce courrier électronique n'a plus de raison d'être.

Sa vie ne fut pas bien longue, mais en moins de deux ans d'existence, il a démontré tout le potentiel de communication qu'on attendait de lui. Il fut un bon instrument de promotion et de stimulation du débat politique, rendant possible la publication de points de vues respectables et différents sur la politique de développement, qu'ils viennent des institutions ou de la société civile, il a diffusé des nouvelles et des exclusivités, a utilisé des photos, des graphiques et des cartes comme des sujets d'information en soi.

La communication est un facteur clé de la politique, pour diverses raisons. Vous aurez beau avoir les meilleurs projets de développement, si personne n'en entend parler, c'est comme si rien n'avait été fait. Lorsqu'une bonne politique a été mise en application, c'est la communication qui marquera la limite entre son succès et son échec. En outre, sans un système de communication et d'information approprié et honnête, il ne peut y avoir de bonne gouvernance. La communication, c'est le débat libre, c'est l'information des gens sur des sujets qui les concernent et les intéressent; c'est le principal levier dans la défense des droits de l'homme. En fait, la Communication c'est la Démocratie!

Suite en page 2 >>



Le Consensus européen pour le développement: revue après un an

Suite de la page 1 >>

au plan national. Enfin, l'appropriation signifie que les pays partenaires seront au premier plan en ce qui concerne la coordination de l'aide des bailleurs de fond.

Conformément au principe d'appropriation, l'UE travaille en partenariat étroit avec ses partenaires, aligne son aide sur leurs procédures nationales, participe activement au processus de coordination de l'aide, assume une responsabilité commune des progrès en matière de développement, et conduit un dialogue politique approfondi avec ses partenaires sur des questions clés telles que les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Toutefois, l'appropriation ne va pas de soi. Elle implique que les pays en développement aient la capacité de développer des stratégies nationales, de mener un dialogue avec les parties prenantes concernées, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de ces stratégies, et enfin d'assurer la coordination des interventions des bailleurs de fonds. De point de vue de l'UE et des autres bailleurs de fonds, cela signifie qu'ils devront, le cas échéant, renforcer les capacités, notamment

administratives, des pays partenaires, afin de faire de l'appropriation une réalité.

En ce qui concerne les moyens, l'UE s'est fermement engagée à augmenter le volume et la qualité de son aide. L'UE va collectivement augmenter son aide à hauteur de 0,7% de son PIB d'ici 2015. La moitié de ce complément d'aide ira à l'Afrique. Cela reflète le caractère prioritaire que revêt l'Afrique dans la politique de développement de l'UE compte tenu de son poids démographique et des difficultés particulières auxquelles elle est confrontée dans ses progrès vers les Objectifs du millénaire. Une attention particulière sera par ailleurs accordée aux États fragiles, aux pays orphelins et aux pauvres dans les pays à revenu intermédiaire. En ce qui concerne la qualité de l'aide, la Commission et les États membres assureront une plus grande coordination et complémentarité de leur aide. Ils se coordonneront également sur la scène internationale, afin de parler plus souvent d'une seule voix, notamment dans le cadre des Nations Unies et des institutions financières internationales.

le développement humain; ainsi que la cohésion sociale et l'emploi. Le choix des domaines d'intervention se fera sur la base d'un dialogue transparent avec chaque pays partenaire, y compris la société civile. Pour ce qui est des modalités d'intervention, la compétence et le savoir-faire particuliers de la Commission sont reconnus en matière d'appui budgétaire, d'intégration régionale et d'autres.

La Commission mettra également en œuvre une approche renforcée en matière de «mainstreaming», c'est-à-dire la prise en compte systématique d'aspects ayant un impact à tous les niveaux de la coopération au développement. Il s'agit des aspects suivants: démocratie, bonne gouvernance, droits de l'homme, droits de l'enfant et des peuples indigènes; égalité des sexes; durabilité environnementale; et lutte contre le VIH/SIDA.

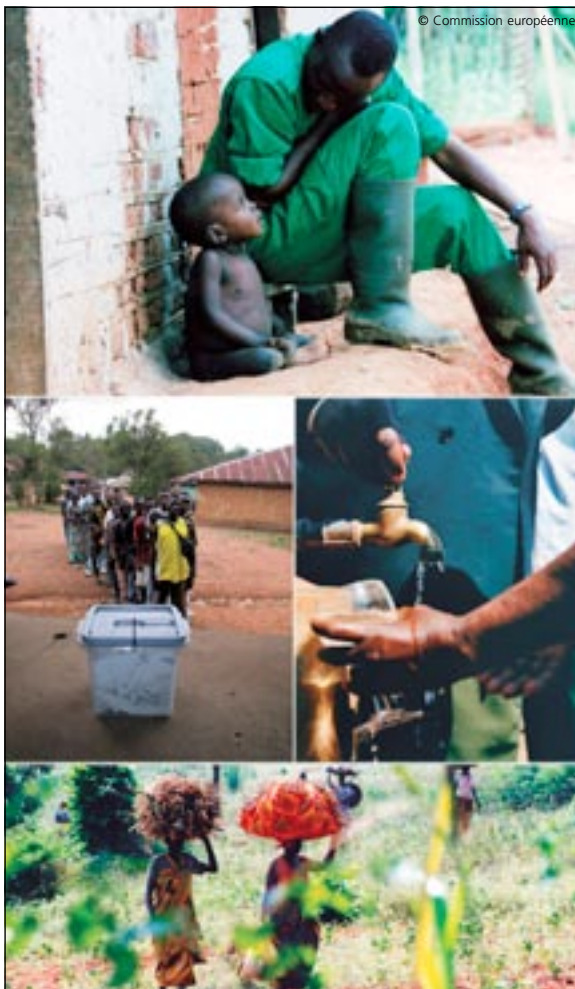
MISE EN ŒUVRE DU CONSENSUS EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT

Plus d'un an après son adoption, la priorité est à la mise en œuvre effective du Consensus européen pour le développement. Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises à cette fin. De fait, l'application du Consensus repose principalement sur quatre piliers:

- Premièrement, la programmation de l'aide communautaire au développement au niveau des pays et régions partenaires.
- Deuxièmement, une série de mesures concernant le montant et l'efficacité de l'aide de l'UE.
- Troisièmement, le respect des engagements pris par l'UE dans 12 domaines clés pour la cohérence des politiques pour le développement.
- Quatrièmement, une nouvelle approche, basée sur le dialogue et les incitations, pour promouvoir des progrès décisifs en matière de bonne gouvernance.

La programmation multi-annuelle de l'aide au développement est un processus absolument fondamental dans le cadre de la politique communautaire de développement. En effet, elle détermine les priorités de l'action communautaire en matière de développement pour plusieurs années, ainsi que les modalités d'intervention. La programmation de l'aide pour les 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique liée à l'UE par l'Accord de Cotonou est actuellement en cours. Elle porte sur 22,7 milliards d'euros pour une période de six ans (2008-2013).

Concernant les engagements de l'UE en matière de volume et d'efficacité de l'aide, la Commission a adopté un paquet de mesures. Celui-ci concerne en particulier le suivi des



Appropriation, droits humains, eau, développement rural et agriculture, autant d'exemples de la mise en œuvre du consensus

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La Commission n'est pas simplement le 28^{ème} acteur de l'aide au développement européenne: sa position originale dans le cadre institutionnel de l'UE ainsi que ses compétences propres lui confèrent un rôle particulier. La deuxième partie du Consensus clarifie le rôle et les priorités de la Commission afin de contribuer à la mise en œuvre de la vision de l'UE.

En ce qui concerne les domaines d'intervention, la Commission concentrera son action dans les domaines où elle a une valeur ajoutée en fonction des besoins et priorités de ses partenaires. Le champ d'action potentiel est large, puisqu'il couvre: le commerce et la coopération régionale; l'environnement; les infrastructures; l'eau et l'énergie; le développement rural; l'agriculture et la sécurité alimentaire; la bonne gouvernance; la prévention des conflits et de la fragilité des États;



Éditorial Bon vent à l'eCourier

Communiquer le développement



Suite de la page 1 >>

Toute la politique européenne de développement est axée sur la lutte contre la pauvreté, la poursuite de la bonne gouvernance, les objectifs de paix et de stabilité, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés sociales. Ni plus ni moins. C'est vrai, nous sommes fortement impliqués dans la construction de nouvelles infrastructures dans les pays en développement, afin de leur rendre confiance dans leur croissance économique. C'est vrai, nous nous engageons à promouvoir le renforcement du potentiel commercial du Sud de la planète. C'est vrai, nous poussons les services sociaux, à commencer par la politique de santé, afin d'améliorer les capacités de ces pays. Mais aucun de ces buts ne pourra jamais

être atteint sans la paix, la stabilité politique et la bonne gouvernance. Quelle que soit la conviction avec laquelle vous poursuiviez ces buts et quels que soient les moyens techniques ou financiers que vous y consacriez. 60 ans de politique d'aide au développement nous en ont convaincu!

Dans l'eCourier, nous avons publié toute la trame de notre nouvelle politique et nous en avons développé les arguments. Nous avons parlé du soutien budgétaire, de l'aide à l'amélioration des services sociaux et de la politique de santé, des efforts pour atteindre les OMD. Nous avons développé notre communication sur la bonne gouvernance,

sur les raisons du partenariat pour les infrastructures, sur l'importance de notre politique de paix et de stabilité. Et enfin, nous avons publié les 3 grandes communications, sur l'Afrique, sur le Pacifique et sur les Caraïbes, qui sont les piliers de la politique européenne de développement. Les pays ACP ont affirmé leurs positions lorsqu'ils l'ont souhaité. Les autres organisations multilatérales, les ONG et la société civile nous ont rejoints dans nos discussions et débats sur les questions majeures soulevées par l'eCourier. Alors permettez-moi, chers lecteurs, de vous présenter mes meilleurs vœux, en même temps que ce bref message d'adieu: **mission accomplie!** ■

Suite de la page 2 >>

engagements de l'UE à collectivement augmenter son aide au développement à 0,7% de son PIB d'ici 2015, avec un objectif intermédiaire de 0,56% en 2010. Depuis 2003, les gouvernements européens ont pris des mesures concrètes en ce sens. Cet engagement est synonyme de ressources supplémentaires substantielles. C'est aujourd'hui 46 milliards d'euros d'aide par an que l'UE en tant que bloc incluant à la fois la Communauté et ses États membres peut mobiliser. Les Européens fourniront 20 milliards de plus en 2010 et l'enveloppe actuelle sera doublée en 2015. Il est important de rappeler que cette hausse n'est pas destinée à être acheminée par l'intermédiaire de la Commission. Jusqu'en 2013, tant le 10^{ème} Fonds Européen de Développement que le volet extérieur du budget de l'Union européenne seront maintenus grosso modo au pourcentage moyen actuel du revenu national brut de l'UE. Aide communautaire et aides bilatérales des États membres doivent converger vers la réalisation des objectifs communs que poursuivent ensemble la Commission et les États membres.

En parallèle, l'UE renforcera l'efficacité de

son aide. En effet, l'impact politique de l'UE doit être à la hauteur des ressources qu'elle fournit. Or, l'important n'est pas seulement le volume des aides. Tous les bailleurs de fonds s'accordent à dire que l'efficacité des aides est primordiale et qu'elle doit être sensiblement améliorée. Près d'un demi-siècle de coopération nous a enseigné que les bailleurs de fonds doivent agir de manière plus coordonnée et qu'ils devraient s'aligner sur les systèmes et les stratégies de développement propres aux pays. Cela passe notamment par un recours plus systématique à l'appui budgétaire, qui est l'instrument de financement le plus favorable à l'appropriation par les pays partenaires et à l'alignement sur leurs procédures. Cela nécessite toutefois que soient réunies les conditions nécessaires en matière de stabilité macro-économique, de transparence des procédures budgétaires et de fiabilité des contrôles. Par ailleurs, des nouvelles sources de financement sont à explorer, à l'exemple de la taxe sur les billets d'avions.

Un mot encore sur la gouvernance. La nouvelle approche de l'UE est fondée sur trois principes-clé: l'harmonisation, que la

Commission est en train de promouvoir d'abord au sein de l'UE en utilisant des outils d'analyse communs; une approche large, considérant que la gouvernance va au-delà du problème de la corruption, qui est un symptôme des déficiences d'un système; enfin le dialogue et les incitations comme mode d'intervention préférentiel, plutôt que les sanctions et la conditionnalité.

L'adoption du Consensus européen pour le développement, et les mesures prises pour sa mise en œuvre, notamment le Partenariat stratégique de l'UE avec l'Afrique, créent les conditions d'un saut qualitatif majeur afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'aide au développement. Cette étape majeure vers une vision et un cadre politique commun en matière de développement, contribue également au renforcement de la cohérence et du niveau d'ambition de l'action extérieure de l'UE. Par cette démarche, l'UE se donne la capacité de renforcer son rôle de premier plan dans la construction d'un monde plus sûr, plus juste, plus humain et plus équilibré, où les fruits de la mondialisation sont équitablement répartis. ■

Un nouvel élan pour les relations de l'UE avec les îles du Pacifique.

Communication sur le Pacifique COM(2006)248 – 29 mai 2006

Valeriano Diaz, Chef d'unité, DG DEV, Région du Pacifique

La nouvelle génération d'Accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) marque une nouvelle manière d'appréhender la question étant donné qu'ils offrent non seulement un accès réglementé aux possibilités de pêche aux navires de pêche européens, mais qu'ils envisagent aussi une coopération étroite afin d'encourager la pêche responsable et d'assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources de pêche des pays partenaires concernés.

Cette manière de procéder sera mise en œuvre par le biais d'un dialogue sur la politique à suivre et d'une aide financière en faveur du secteur afin d'apporter une contribution importante à l'élaboration et à la mise en œuvre par les États côtiers d'une politique de développement durable des activités de pêche dans leurs eaux.

Plusieurs pays ACP et PTOM du Pacifique possèdent des **forêts tropicales**, ainsi que la biodiversité qui y est associée. La CE a déjà une expérience importante dans le domaine de la coopération avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée en ce qui concerne l'exploitation forestière durable. La vérification de la légalité des opérations d'exploitation et des exportations de bois est de plus en plus souvent considérée comme un instrument essentiel des programmes de réforme sectoriels. Des systèmes fiables permettant de distinguer la production légale de la production illégale seront essentiels pour donner des garanties crédibles au marché que le bois a été exploité légalement. Conformément au Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) pour les pays ACP, la Commission propose

de soutenir une approche régionale et de mettre en place une capacité nationale et régionale de contrôle et d'appui aux accords de partenariat FLEGT.

Compte tenu de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la Commission a proposé en 2005 aux pays ACP du Pacifique l'établissement d'un programme régional de **préparation aux catastrophes**. Cette initiative pourrait avoir une suite et s'étendre au domaine de l'atténuation des catastrophes (réduction des risques et de la vulnérabilité en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques).

Les investissements dans la science et la technologie dans les îles du Pacifique ainsi que les investissements dans les ressources humaines et dans la création d'institutions renforceront les capacités dans une série de domaines essentiels pour leur développement durable, tels que la gestion de la pêche, la biodiversité et la préparation aux catastrophes. Il pourrait être donné suite aux possibilités de coopération en matière de recherche dans le contexte des programmes-cadres de recherche de l'Union européenne.

Des **technologies modernes de l'information et de la communication** sont des facilitateurs importants, en particulier dans une région où les distances sont importantes, et peuvent être intégrées systématiquement dans la mise en œuvre des actions proposées ci-dessus, par exemple sous la forme de systèmes de surveillance et de contrôle de la pêche et de l'exploitation forestière et de la facilitation des communications dans le secteur de l'éducation, ainsi qu'en permettant aux médias de présenter et sauvegarder la grande diversité culturelle de la région et de réaliser son potentiel économique.

Par ailleurs, l'UE aidera d'une manière anticipée les pays ACP du Pacifique à répondre aux critères à remplir pour bénéficier du soutien budgétaire, à savoir:

- un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou une stratégie nationale de

Une région où il est nécessaire d'anticiper les catastrophes naturelles



© Commission européenne

développement en cours de préparation;

- un cadre macroéconomique stable qui soit satisfaisant ou qui fasse l'objet d'une réforme;
- un système de finances publiques transparent et sain.

Il y a actuellement un programme de soutien budgétaire relativement modeste financé par la CE à Vanuatu. La Commission examine en ce moment la possibilité d'étendre ce soutien à d'autres pays comme Samoa et les Îles Fidji et, si possible, à d'autres encore.

Comme quelques États membres seulement et la Commission ont des représentations dans les pays ACP du Pacifique, il semblerait que cette région se prête particulièrement bien à une présence et à des actions communes de l'UE sur le terrain, par exemple sous la forme du détachement de fonctionnaires des services des États membres auprès des délégations régionales de la Commission dans le Pacifique, lesquelles pourraient aussi fournir des moyens ponctuels («Maison de l'Europe»). Un processus graduel, combiné avec la souplesse nécessaire, constituerait le cadre d'une meilleure représentation extérieure dans le Pacifique sous la forme d'une présence plus forte, d'un dialogue politique plus approfondi et d'une plus grande visibilité de l'UE. ■



© Commission européenne

Photo du mois

Une nouvelle tendance de la prospérité économique a jailli de l'industrie minière, et en particulier du marché de l'énergie, notamment en raison du considérable accroissement de la demande de la Chine et de l'Inde. Cela a pour conséquence une augmentation des revenus dans de nombreux pays en développement, et une explosion des activités d'extraction.

Comme on le voit sur cette photo des bidonvilles d'une banlieue d'une capitale pétrolière, si cette nouvelle phase de la vie économique des pays en développement n'est pas harmonisée (avec une bonne gouvernance pour le partage de la nouvelle prospérité nationale, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation ainsi qu'une attention renforcée portée aux questions environnementales), ce nouveau flot de revenus plus élevés pourrait favoriser les tensions ethniques et sociales au lieu de soutenir la croissance d'un meilleur mode de vie pour tous, dans ces économies émergentes.



© 2007
Commission
européenne

DG Développement et relations avec
les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
e-mail: dev-a4-fmb@ec.europa.eu
Téléphone: +32 22 99 45 60
Fax: +32 22 99 30 02
<http://ec.europa.eu/development>

Secrétariat ACP
e-mail: info@acp.int
Téléphone: +32 27 43 06 00
Fax: + 32 27 35 55 73
www.acp.int